

Communiqué de presse

Le 4 mai 2020

COVID-19

Le Département des Hauts-de-Seine engage 80 M€ pour lutter contre la crise du coronavirus

Depuis le début de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, le Département des Hauts-de-Seine aura engagé près de 80 M€ de dépenses supplémentaires pour lutter contre cette crise. Il s'agit d'actions au bénéfice des habitants des entreprises du territoire et des communes, visant à soutenir l'effort de solidarité nationale, protéger les populations et contenir l'impact économique de la crise.

Dès le 16 mars, le Plan de Continuité des Activités de la collectivité a été activé afin de maintenir les missions essentielles de service public, notamment au bénéfice des populations les plus vulnérables. Des actions nouvelles ont été engagées pour lutter contre la pandémie de Covid-19, en concourant à protéger la population d'une part et à relancer l'économie du territoire d'autre part.

Pour Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine par intérim « *le Département a pour mission de protéger les plus vulnérables, d'accompagner les collégiens, mais aussi d'épauler tous les acteurs du territoire confrontés de plein fouet à la crise sanitaire, comme les Communes et les entreprises. Près de 80 M€ seront consacrés à la gestion de cette crise, dont 18 M€ à une aide pour les Alto-séquanais(e) bénéficiaires de la prime d'activité, versée fin juin.* »

La solidarité au cœur de l'action départementale : plus de 37 M€

Le Département des Hauts-de-Seine au plus près des habitants

> 18 M€ seront consacrés pour apporter une aide immédiate à tous les bénéficiaires de la prime d'activité résidents dans les communes des Hauts-de-Seine, afin de les aider à payer leurs charges. Le montant sera forfaitaire et versé en une seule fois : 150 € pour une personne seule, 250 € pour un couple sans enfant, et 400 € pour un couple ou une personne isolée avec enfant.

> Une commande de 1,7 million de masques en tissu réutilisables a été passée afin que chaque Alto-séquanais(e) en soit équipé.

> Près de 60 000 masques sont mis à disposition chaque semaine pour l'ensemble du personnel intervenant, à domicile ou en établissement, auprès des personnes fragiles : personnes âgées, personnes handicapées, enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Tous les agents du Département intervenant dans les lieux accueillant du public sont également équipés.

> Des dispositifs d'urgence ont été mis en place pour libérer les lits en milieu hospitalier et donc faciliter la sortie d'hospitalisation des personnes âgées, ainsi que pour accompagner et sécuriser leurs retours à domicile. Ils permettent de soutenir financièrement, pendant cette période, des séniors qui ont besoin de soutien pour rester chez eux.

> Pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), les versements aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sont tous maintenus pendant la période de crise sanitaire.

> **Les paiements aux établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées** (EHPAD, résidences autonomes, foyers d'hébergement et de vie...) **sont maintenus**.
Un effort conséquent est également réalisé afin de **ne pas faire supporter aux familles le coût des dépenses supplémentaires induites par la crise**.

> **25 000 tests de dépistage** ont été déployés dans tous les EHPAD et résidences autonomes (résidents et personnel), et auprès des salariés des SAAD.
La campagne sera étendue dans **les établissements pour personnes handicapées et les structures de protection de l'enfance** sécurisant ainsi les opérations de déconfinement.

> **Les enfants qui sont confiés au Département au titre de la protection de l'enfance, sont tous accompagnés** selon le type de structure et les liens conservés au maximum avec les familles.

> **Des séjours de répit pour les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance** sont organisés au centre d'activités des Scouts et Guides de France à Jambville dans les Yvelines. Activités de découverte et de partage sont au programme, véritable respiration pendant le confinement.

> **50 000 € ont été mobilisés par l'Institut des Hauts-de-Seine** pour venir en aide aux personnes isolées et vulnérables, notamment via l'opération « Une fleur, un sourire », la mise en place d'une permanence téléphonique pour les seniors de Fontenay-aux-Roses et Châtenay-Malabry, la diffusion de contes interactifs pour les enfants et adolescents handicapés et enfants du service pédiatrique de l'hôpital Raymond Poincaré à Garches et l'aménagement d'un espace de détente pour son personnel soignant.

> **Des aides financières d'urgence** sont versées quotidiennement aux personnes seules ou familles les plus vulnérables pour leurs besoins de première nécessité.

> **Les travailleurs sociaux du Département sont fortement mobilisés** pour lutter contre les vulnérabilités touchant toute la population dans cette période.

Le Département des Hauts-de-Seine en soutien aux entreprises à hauteur de 12 M€

Le Département, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine, apporte son soutien aux entreprises du territoire :

> **Des moyens d'accompagnement, de conseil et de soutien** ciblés en direction des petites entreprises pour les aider à préparer la relance de leur activité sont déployés.

> **10 M€ sous forme de subventions** seront consacrés pour aider les entreprises à supporter les dépenses exceptionnelles ou les pertes d'activité encourues durant la crise sanitaire. L'objectif est de pouvoir aider environ 5 000 entreprises, dont celles qui n'ont pas pu ou peu bénéficier des aides de l'Etat.

> **2 M€ seront consacrés à des avances de trésorerie** pour faciliter l'amortissement économique pour les entreprises les plus exposées durant la crise.

> **Le Département prendra en charge les surcoûts liés à la reprise des chantiers dont il assure la maîtrise d'ouvrage**, ce qui représente, selon les premières estimations, une enveloppe prévisionnelle de **7 M€**.

Il s'engage par ailleurs à **exonérer de pénalités** les entreprises rencontrant des difficultés dans l'exécution des marchés du fait de la crise sanitaire.

Le Département des Hauts-de-Seine en soutien aux communes pour près de 16,5 M€

> **16,47 M€** sont prévus pour aider les Communes à financer leurs dépenses exceptionnelles et à faire face aux conséquences financières de la crise sanitaire. Afin d'assurer une stricte égalité territoriale, l'aide a été établie sur la base de 10€/habitant. Par ailleurs, les subventions accordées aux Communes en faveur des crèches seront maintenues en intégralité, y compris les montants correspondant aux périodes de fermetures.

Des actions en faveur de la lutte contre la fracture numérique et le décrochage scolaire : 1,4 M€

> **Le Département a demandé plusieurs augmentations de la bande passante** à son opérateur internet, afin de fluidifier au maximum la navigation sur l'Environnement Numérique de Travail, outil indispensable aux collégiens pour assurer la continuité pédagogique.

> **2 000 ordinateurs portables ont été mis à disposition des collégiens non équipés** en matériel numérique et de leur famille, luttant ainsi contre le décrochage scolaire. Ajoutés aux équipements remis avant la crise aux enseignants et élèves, cela représente un total de 10 000 équipements mobiles remis aux familles du département.

> **800 tablettes numériques ont été distribuées par l'opérateur public interdépartemental** Seine et Yvelines Numérique : **200 dans les Ehpad** du Département, permettant le maintien du lien avec les familles, et **près de 600 pour les jeunes pris en charge au titre de l'Aide sociale à l'Enfance** pour garantir la continuité pédagogique.

> **les 65 000 collégiens inscrits au Pass+ Hauts-de-Seine en 2019/2020** verront le montant de leurs porte-monnaie électroniques non dépensé cette année, en raison de la crise sanitaire, s'ajouter au montant de 80 € (100 € pour les boursiers) de la campagne qui démarrera le 15 juin prochain.

Contacts presse

Muriel HOYAUX

tél. : 06 66 58 77 35

courriel : mhoyaux@hauts-de-seine.fr
www.hauts-de-seine.fr

Amélie CHABUET

tél. : 06 60 06 28 89

courriel : achabuet@hauts-de-seine.fr
www.hauts-de-seine.fr